



Sujet : [INTERNET] Parc éolien Ruffec

De : olivier demeunynck <olivier.demeunynck@sfr.fr>

Date : 03/02/2019 09:59

Pour : pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr

Monsieur l'enquêteur

Par la présente, je vous fais part de mon opposition totale à ce nouveau projet totalement inefficace en terme de production énergétique (taux de charge des éoliennes inférieur à 20% contre plus de 80% pour le nucléaire)

L'éolien est économiquement un désastre(cf rapport de la cour de comptes) et écologiquement une aberration (défiguration de l'environnement, production énergétique très faible)

Aucun moyen prévu à terme pour le démantèlement dès lors que les sociétés installatrices auront empoché les subventions publiques (càd nos impôts) et auront disparu; dès lors nous, contribuables, serons de nouveau mis à contribution pour payer.

Soyons lucides et responsables et ne laissons pas notre pays aller au devant d'un nouveau désastre économique et écologique.

Sincères salutations

Olivier DEMEUNYNCK

22 rue de Spechbach
68720 ILLFURTH
03 89 25 55 78

Sujet : [INTERNET] je suis contre ce projet éolien
De : Bruno BASSOT <bbassot@orange.fr>
Date : 03/02/2019 18:47
Pour : pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je soussigné Bruno Bassot, habitant Montalembert, suis contre le projet éolien de Ruffec, et ce pour les raisons suivantes.

-Il y a cinq ans, **la Cour des comptes, dans un rapport consacré aux « politiques publiques de soutien aux énergies renouvelables »**, jugeait sévèrement les pratiques gouvernementales en la matière. La Cour des comptes fustigeait le caractère « difficilement atteignable » des objectifs de la France en matière d'implantation d'éoliennes, ainsi que le « montant très élevé des engagements financiers consentis par l'État ». Plutôt inquiets, les magistrats allaient jusqu'à mettre en garde contre des « risques budgétaires » dans les années à venir.

-Cinq ans après, le constat est le même et les magistrats, dans un rapport publié mercredi 18 avril 2018, fustigent **une politique qui reste incohérente, inefficace et extrêmement coûteuse.**

-Publié le 06/02/2018 par « La Nouvelle République » : En confirmant l'arrêt rendu par la cour administrative d'appel de Bordeaux en 2017, le Conseil d'Etat a définitivement annulé le schéma régional de l'éolien. **Pourquoi nos élus et nos préfets n'en tiennent pas compte ? Il y en a marre, pourquoi nous infliger encore toutes ces usines d'aérogénérateurs ? Trop c'est trop !** Qui veut s'installer à côté d'une éolienne ?

-Les Allemands démontent des centaines d'éoliennes car elles ne donnent pas le résultat escompté, les Espagnols sont en voie d'arrêter leurs subventions, les Danois stoppent toute nouvelle installation d'éoliennes, au nom du principe de précaution, à cause des dommages, mal documentés, causés par les infrasons. Et en France, on nous en installe de plus belle ! La France devient elle une république bananière ?

-Nous sommes intentionnellement désinformés à propos du coût et de l'efficacité réelle des éoliennes, sans parler des problèmes de santé constatés par l'académie de médecine ni de la décote de 20 à 40 % de notre patrimoine quand il est à leur proximité.

-Dans notre région, les éoliennes produisent moins de 20% du temps, donc 80% d'électricité thermique polluante est nécessaire pour compenser cette énergie intermittente. Ce n'est donc pas une solution, si ce n'est pour polluer encore plus !

-Sans nous demander notre avis ni notre consentement, nous devons payer en plus de notre consommation d'électricité, la très coûteuse CSPE dont 69% sont consacrés au financement de l'énergie renouvelable, avec grosse part pour l'éolien.

-Qu'en est-il des provisions très insuffisantes pour le démantèlement des éoliennes ? Que signifie les montages de sociétés en cascade, avec à la fin des sociétés d'exploitation au capital ridicule (très peu coûteuses à mettre en faillite) **Par exemple : LONDIGNY ENERGIES (SARL), Code Siren : 833644099 , 50T Rue De Malte 75011 PARIS 11 Capital : 1 000 € - même pas domiciliée dans notre région !**

[INTERNET] je suis contre ce projet éolien

-Ces éoliennes ne servent qu'à enrichir les entreprises (et leurs actionnaires) qui les vendent et les font installer ; et à appauvrir la plupart des français, qui, en plus, doivent payer avec leurs taxes les subventions généreusement allouées aux promoteurs éoliens qui détruisent leur environnement et massacrent l'attractivité de notre région ! Bientôt les sympathisants seront à leur tour obligés de mettre un gilet jaune.

Bruno Bassot

Sujet : [INTERNET] le projet éolien

De : JEAN-FRANCOIS PERRIER <outlook_6EBF47282D0623DA@outlook.com>

Date : 03/02/2019 21:26

Pour : "pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-ruffec@charente.gouv.fr>

e projet de Scot favorise clairement le développement des projets éoliens en Ruffécois, aux dépens des autres énergies "vertes", de l'énergie solaire notamment :

- état des lieux de l'éolien inexact et obsolète . cf. Livre 1.3 "état initial de l'environnement" page 282 à 287 : les données datent de 2012 / tous les chiffres sont faux et les textes cités annulés ou obsolètes (SRE, ZDE...) /. Comment peut-on proposer des prescriptions acceptables en s'appuyant sur un constat faux et obsolète ?
- recommandations favorisant clairement l'éolien contre le solaire.

cf. Livre 3 "Document d'orientation et d'objectif" page 62 : les prescriptions C.2.5, C2.6 et C.2.7 concernant l'énergie solaire sont très (trop?) précises et restrictives Alors que pour l'énergie éolienne (cf. Livre 3 page 87 B.5.4 et B5.5) les prescriptions sont vagues et n'apportent aucune plus value puisqu'elles ne font que répéter ce que la loi impose déjà (étude paysagère préalable). Or, nous savons très bien que ces études paysagères ne sont que de faux prétextes pour justifier la destruction de nos paysages.

A titre d'exemple :

1.4.4. Des superstructures génératrices de focales particulières dans le grand paysage

Les paysages de l'éolien

Depuis les années 2000, plusieurs parcs éoliens ont vu le jour sur le territoire, créant des évènements paysagers.

D'autres projets d'implantation d'éoliennes sont à l'étude sur le territoire.

De manière générale, les projets auraient été bien acceptés par les populations.

Selon les points de vue, ces superstructures monumentales viennent tantôt bousculer les rapports d'échelle, tantôt "se faire oublier" car concurrencées par d'autres points d'appel dans le paysage.

Il est vrai que vu du sol, et à moins d'avoir le privilège insigne d'habiter un lotissement (de construction antérieure à l'invasion) surveillé de près par une escouade de ces encombrants géants blancs, on ne peut pas toujours se rendre compte de ce que signifie la pollution visuelle d'un panorama autrefois pittoresque. Jean-Christophe Ruffin les compare à des cicatrices du ciel dans son livre « immortelle randonnée »

Changeons donc de point de vue et utilisons un « rapport d'échelle » permettant de mesurer à quel point la Charente nord est arrivée à saturation : il suffit d'en survoler les paysages en aéronef pendant une trentaine de minutes à une hauteur de 400 mètres pour constater à perte de vue le nombre et la densité des installations éoliennes. En prolongeant le vol vers la Charente sud et la Dordogne, territoires plus riches curieusement épargnés par cette prolifération,

on s'étonnera du dénuement de ces contrées en matière d'énergie éolienne, et on se félicitera de la préservation de ces paysages. Vents plus faibles là-bas qu'ici ? Réticence de riverains et acharnement à défendre l'attrait de leurs lieux touristiques et viticoles contre les arguments du lobby éolien ?

Et si le mal de l'air ou une tirelire à sec ne nous permettent pas de prendre de la hauteur, il nous suffira de nous munir d'une carte aéronautique IGN 1/500 000 sur laquelle sont indiqués avec une obligatoire précision les emplacements de ces obstacles à la circulation aérienne, pour établir cette troublante comparaison entre notre territoire et ses voisins du sud : rien chez eux, et tant mieux pour eux, tout chez nous.

Nos commentaires sont teintés de subjectivité. En cela ils n'ont rien à envier à la citation : *De manière générale, les projets auraient été bien acceptés par les populations.*

Le propriétaire du champ d'accueil de l'éolienne a sans doute un regard plus objectif. Et dans 25 ans, l'élimination de l'énorme base en béton ne sera pour lui (et sa commune) qu'un jeu d'enfant si la société tout spécialement créée pour ce déblayage pharaonique est encore de ce monde.

Alors, plus sérieusement, pourquoi favoriser ici, encore et encore, le développement de nouveaux projets éoliens ?

Et enfin, pourquoi traiter différemment le solaire et l'éolien ?

Provenance : Courrier pour Windows 10